

13 mai 2002

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Incohérence du système de parcage actuel dans la Vieille-Ville».

Rapporteur: M. Alain Marquet.

Sous la présidence de M. Guy Mettan, puis de M. Guy Savary, la commission des pétitions s'est réuni le 10 septembre 2001 et le 6 mai 2002 pour traiter de l'objet cité en titre.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie vivement.

Texte de la pétition

Les soussignés, habitants, résidents, commerçants et visiteurs – tous contribuables et/ou électeurs de la ville sinon du canton de Genève – de la Vieille-Ville de Genève, en tout cas pour la partie du quartier englobant les rues de la Tertasse, Grand-Rue, des Granges, de la Tour-de-Boël, de la Boulangerie, du Cheval-Blanc, Calvin, du Puits-Saint-Pierre, de l'Hôtel-de-Ville, Henri-Fazy et la rampe de la Treille, sauf la partie de la Grand-Rue déjà en zone piétonne, demandent par voie de pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève de satisfaire leurs revendications légitimes sur les points suivants:

1. *Préliminaires*

A. Circulation

Contrairement à ce que laissent entendre certains députés, la circulation des voitures en cette partie de la Vieille-Ville ne pose pas de problèmes de bruit ou de pollution; en effet, il n'y en a pas assez pour que l'on puisse constater des nuisances de cet ordre. Il n'y a pas de problèmes non plus au niveau de la sécurité: les voitures roulent dans l'immense majorité de manière raisonnable, et cela avant même qu'on y ait mis des limitations de vitesse.

B. Parcage

Jusqu'au changement de statut des rues de la Vieille-Ville, il y avait des places de parc en moyenne suffisance pour les habitants, résidents, commerçants

et visiteurs, d'abord des places de stationnement de deux heures, puis de nonante minutes. Et il y avait déjà un macaron «Vieille-Ville» à 5 francs, lequel a augmenté il y a quatre ans à 50 francs (il n'y a pas de petits profits...), sans aucun avantage pour les détenteurs.

Puis est venu le privilège de vendre à chaque habitant automobiliste un macaron dit «de quartier» par lequel ledit automobiliste achetait le droit de laisser sa voiture garée dans son quartier sans limitation de temps. Avec ce macaron, les autorités reconnaissent enfin le droit du citoyen automobiliste de garer son véhicule dans son quartier, sans crainte des amendes. Nous, en Vieille-Ville, nous avons attendu avec impatience de pouvoir également jouir de ce privilège.

Las! Lorsque nous avons pu nous le procurer, on nous a gentiment fait savoir que notre macaron B (à 180 francs), plus le «Vieille-Ville» (à 50 francs), n'étaient valables que dans le quartier E, c'est-à-dire les Tranchées. En fait, ce quartier-là est tellement saturé qu'il serait malvenu de notre part d'aller de surcroît gêner ses habitants. Nous avons donc tenté de rester dans notre quartier.

Mal nous en a pris! En effet, depuis deux ans, nous subissons les assauts répétés et harcelants (jusqu'à quatre fois par jour) du «triptyque» de la force publique, à savoir les contractuels le matin, les agents de sécurité municipaux vers 12 h 50 (quand les automobilistes déjeunent) et les gendarmes la nuit, vers 0 h 30 (quand les habitants dorment). A ce sujet, nous invitons la commission des pétitions à procéder à une investigation sur les ordres donnés à ces fonctionnaires concernant la fréquence de leurs passages obligés dans nos rues, car, s'il existe un harcèlement sexuel dans d'autres situations, il existe, ici, un harcèlement du contribuable que nous dénonçons avec vigueur.

En plus, il s'agit aussi d'une inégalité de traitement par rapport à d'autres quartiers où ces mêmes forces et formes d'interventions se font rares.

C. Bruit et vandalisme

La journée, il y a du bruit comme ailleurs: normal. Le soir, il y a très peu de voitures, mais, par contre, énormément de monde, en grande majorité des jeunes gens attirés par les pubs: sur une distance de 50 m, on en compte sept, plus quatre restaurants.

Le bruit, le vrai, celui occasionné par des buveurs soûls et rendus sourds par la musique fortement rythmée écoutée dans ces pubs à l'espace restreint, commence vers 1 h du matin pour s'éteindre vers 5 h 30 environ.

Certains matins, le périmètre Tour-de-Boël, Grand-Rue, Boulangerie, Calvin, Alhambra, Perron, Puits-Saint-Pierre, Hôtel-de-Ville, Henri-Fazy est jonché de

débris de verres et de bouteilles brisés et les murs et certaines allées d'habitations sont arrosés de pisse: belle image odorante de la Genève internationale au petit matin!

Il est à remarquer que ces mêmes gendarmes qui passent subrepticement la nuit pour coller les amendes n'osent pas intervenir sur plainte des habitants entre 1 et 5 h du matin, malgré les nombreux hurlements, rixes et autres éléments constitutifs du délit de tapage nocturne qualifié.

Il y a donc là dissonance entre le droit, le droit des habitants à leur sommeil et les droits acquis *de facto* par ces trublions.

D. Statut du quartier

Il y a environ deux ans, après de laborieuses consultations des deux associations antagonistes de la Vieille-Ville, nos autorités ont imposé – contre l'avis de la majorité des habitants – un nouveau statut des rues de la Vieille-Ville en déclarant rues piétonnes les rues des Granges, de la Tour-de-Boël, du Cheval-Blanc et de la Boulangerie, et en transformant la Grand-Rue, en sa première moitié, la rue Calvin et le circuit pour arriver à la Treille en rues résidentielles.

Les habitants automobilistes de la rue des Granges ont pu recevoir un macaron BB, qui les autorise à parquer dans leur rue, à l'exclusion de tous les autres habitants du quartier, ceux-ci ne pouvant acquérir que le macaron B pour devoir aller parquer ailleurs, soit aux Tranchées. La rue des Granges n'étant ni propriété des autorités ni des habitants de la rue des Granges, ce privilège et cette exclusion font fi de l'égalité entre citoyens et n'ont aucun fondement défendable juridiquement.

Le vœu rousseauiste de certains, qui voient dans le statut de rue piétonne et résidentielle l'image d'enfants heureux jouant enfin dans leur rue, tombe à plat en ce qui concerne les rues citées: il n'y a que peu d'enfants de ce côté et leurs parents ne seraient pas criminels au point de les laisser jouer au ballon à la Grand-Rue ou à la rue de la Tertasse, à la déclivité importante, pour qu'ils aillent le rechercher à la place Neuve ou dans les Rues-Basses, qui sont autrement plus animées, avec le risque de se faire écraser par le tram, ou par un cycliste.

De plus, les habitants et usagers de la Grand-Rue, entre autres, ont eu la mauvaise surprise, le jour du nouveau statut attribué à leur rue, de constater que toutes les places de parc en avaient été supprimées, sauf celle pour handicapé: cela entrave les relations sociales pour les visiteurs des habitants et des commerces.

En outre, nous croyons savoir qu'une rue piétonne est une rue entièrement fermée à la circulation. La seule des rues piétonnes de la Vieille-Ville qui le

soit réellement est la partie supérieure de la Grand-Rue, ce qui constitue la meilleure preuve que ce statut est impraticable *de facto* dans le reste de notre quartier.

C'est ainsi que certaines autorités qui ont été élues pour le bien public et commun, c'est-à-dire dans une démocratie pour le bien de la majorité, trompent leurs administrés sous des prétextes non fondés et fumeux et accroissent petit à petit les règlements supprimant la liberté individuelle, bafouant ainsi notre Constitution en l'assassinant dans son essence même. Nous remarquons d'ailleurs un mécontentement croissant auprès de toutes les couches de la population, sauf naturellement auprès de la zélée minorité initiatrice de ces restrictions.

E. Nouvelles rues piétonnes

Dans le même esprit de libertés à conserver, nous nous opposons aussi d'ores et déjà au projet de M. Ferrazino de fermer à la circulation la rue de la Rôtisserie au profit d'une rue piétonne. Nous craignons en effet que cela ne décourage beaucoup de commerçants qui pourraient alors quitter le secteur et que leurs commerces ne soient convertis en autant de pubs ou autres commerces douteux, faisant de ce quartier un *Red Light District*; ce problème est en passe, avec les mesures préconisées, de s'étendre à tout le centre-ville. Et comme nous en connaissons la faune (décrite ci-dessus) souvent augmentée des «petits amis» venus des banlieues voisines, nous préférons prévenir que guérir, d'où notre opposition. Nous réclamons aussi la suppression des parcmètres de la Rôtisserie et autour de l'Alhambra.

2. *Conclusions*

En considérant que la majorité des citoyens de ce canton sont motorisés, donc mobiles, et qu'il convient donc, selon le respect du principe démocratique, de prendre en considération leurs besoins et non pas ceux d'une minorité, et après avoir pris connaissance de ces quelques préliminaires, nous vous demandons:

- a) de faire supprimer les statuts récents desdites rues, ces statuts ne se justifiant d'aucune manière, sauf politique ou dogmatique, ce que nous rejetons, et de rétablir le statu quo ante en zone bleue;
- b) de faire remettre les places de parc supprimées dans la Grand-Rue et la rue de la Tertasse et de remplacer les parcmètres de la rue Calvin par des cases bleues, pour la plus grande satisfaction des habitants, résidents, commerçants et visiteurs contribuables et électeurs;
- c) de remplacer les divers macarons actuels en émettant un macaron «Vieille-Ville» unique, permettant aux habitants motorisés de laisser leur véhicule à choix dans la Vieille-Ville, au boulevard des Tranchées ou à la Jonction;

- d) libre circulation dès 20 h en venant de la rue Saint-Léger, du Bourg-de-Four, des rues de l'Hôtel-de-Ville, Henri-Fazy et de la Treille pour accéder aux divers restaurants;
- e) de remettre les cases «voiture», plus une case «livraison» aux rues de l'Hôtel-de-Ville et Henri-Fazy;
- f) l'obtention du macaron par tout habitant et commerçant du quartier décrit plus haut.

Nous espérons que cette pétition d'habitants automobilistes excédés saura trouver, à la commission des pétitions, des élus sachant comprendre leurs concitoyens et les aider dans leur désir de retrouver leur liberté, telle qu'elle est exprimée ci-dessus, et qui leur permettront de vivre normalement, comme les habitants des autres quartiers de la ville.

Audition des pétitionnaires

Le 10 septembre 2001, la commission a procédé à l'audition de MM. Glauser (tenancier du Café de l'Hôtel de Ville) et Mérey (10, Grand-Rue), pétitionnaires.

Les pétitionnaires regrettent que la ville soit vidée de ses voitures et que la durée de parcage soit passée de quatre heures à une heure et demie.

Selon eux, «les politiciens sont des idiots qui ont pris là une décision stupide». (*Sic.*)

Ensuite, ils déplorent que la Vieille-Ville soit mise en zone bleue, piétonne et/ou résidentielle, sans place de parc sauf pour les handicapés. Ils estiment que les agents de sécurité municipaux ont exercé une sorte de mobbing (*resic*) qui relève plus du goulag (*resesic*) que de la surveillance.

Ils relèvent que «le bruit de la Vieille-Ville n'est pas imputable aux voitures, mais aux jeunes qui sortent des établissements, qui cassent les pare-brises, les rétroviseurs, etc.». Le bruit de la musique du trop grand nombre de pubs provoque la majorité des nuisances. Ils affirment que ces bars attirent des jeunes ou des bandes qui commettent les déprédations mentionnées.

Selon eux toujours, les places de parc sont trop rares et réparties de façon incohérente.

Ils déplorent également le fait que les macarons «Vieille-Ville» les obligent à se garer dans le quartier des Tranchées, alors que d'autres habitants peuvent se garer au pied de leur immeuble.

Ils déplorent le peu de clarté des mesures de stationnement qui sont prises. Ils craignent que des commerces disparaissent, car le nombre de clients diminue régulièrement. Les forces de police sont très ciblées et, trop souvent, ces forces ne sont pas disponibles la nuit. Fréquemment, il n’y a plus de gendarmes, ou, lorsqu’il y en a, ils refusent de se déplacer.

Ils affirment que Genève est une ville morte, qu’il n’y a plus personne.

A leur avis, les clients des antiquaires aimeraient, par exemple, pouvoir venir chercher leur achat avec leur voiture, car ce sont des achats d’une valeur importante. Comme cela n’est pas possible, ils ne viennent plus. Il est impossible au client de venir prendre un apéritif en voiture, car les agents sont là qui verbalisent systématiquement. C’est, selon les pétitionnaires, ce qui provoque la mort de la Vieille-Ville. Genève est une ville chère et cela rebute déjà passablement les touristes, qui dépensent peu. Il faudrait pouvoir se garer dans la Vieille-Ville pour faire marcher les commerces.

Ils répètent qu’ils regrettent que la Vieille-Ville soit partagée en deux par les zones «macarons».

Après cette explication, les questions commencent.

Précision concernant la fermeture des discothèques: celle-ci est fixée à 5 h du matin, alors que les bars ferment à 2 h.

Une commissaire ne voit pas où des places de stationnement pourraient être réinstaller.

Les pétitionnaires estiment ne pas avoir été suffisamment entendus lors de la modification du plan de circulation et de stationnement de la Vieille-Ville.

Un commissaire demande quelles propositions feraient les pétitionnaires pour changer ce plan de circulation et de stationnement et diminuer les nuisances.

Ils pensent que, pour diminuer le bruit des jeunes, il faudrait supprimer la moitié des pubs et des discothèques.

Un commissaire relève qu’il y a des contradictions dans les demandes des deux pétitionnaires présents et souhaite des explications. Celles-ci sont les suivantes:

- il n’y a pas de taxis à Genève, car, dès qu’il fait beau, les chauffeurs de taxi sont tous à la plage;
- il faut que les visiteurs puissent trouver des places de parc là où ils viennent;
- les parkings Saint-Antoine ou de Confédération-Centre sont trop chers;
- les députés et les conseillers municipaux prennent des places dans ces parkings lors de leurs séances;

- une tolérance de parcage doit être accordée aux habitants et aux commerçants.

Un commissaire demande si la création de 15 places de parc à la Grand-Rue revitaliserait les commerces.

Les pétitionnaires pensent que cela serait déjà positif.

Ils souhaitent que l'accès soit libre dans la Grand-Rue et que l'ensemble de la Vieille-Ville soit remis en zone bleue uniformément.

Un commissaire demande si des places à une demi-heure arrangeraient les choses.

Les pétitionnaires disent que la seule solution est la réintroduction de la zone bleue.

Discussion

Un commissaire souhaite entendre la Fondation des parkings.

Un autre retrouve avec cet objet la problématique de la gestion de l'espace urbain.

Un autre encore insiste sur la mauvaise gestion patente de cet espace en termes de circulation et de stationnement.

Un autre encore propose l'audition de M. Ferrazino.

L'audition de M. Wittwer est acceptée.

Le 25 février 2002, par un vote, la commission décide de remplacer l'audition de M. Wittwer par celle de M. Borel, de la Fondation des parkings. La commission décide également d'auditionner M. Huguelet, président de l'Association des habitants et commerçants de la Vieille-Ville (AHCVV).

Le 6 mai 2002, la commission a procédé à l'audition de M. Huguelet, président de l'AHCVV.

L'association a perçu comme très incohérents les propos de la pétition et considère les invites comme une demande de retour en arrière en matière de trafic, circulation et stationnement dans le quartier.

M. Huguelet, contrairement aux pétitionnaires, considère que la loi en la matière n'est pas suffisamment appliquée, que le parking Saint-Antoine est précisément prévu pour modérer le trafic et réglementer le stationnement dans la

Vieille-Ville. Il explique également le mode d'attribution du macaron autorisant l'accès au quartier aux ayants droit et rappelle que les règles de circulation sont rarement respectées dans ce quartier.

La discussion qui suit est très brève et amène à envisager l'audition des agents de sécurité municipaux. Certains commissaires proposent le vote le soir même.

A l'unanimité, la commission choisit de renoncer à l'audition de M. Borel.

La recommandation suivante est faite: le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'appliquer strictement les lois et règlements en vigueur.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents. La pétition est renvoyée au Conseil administratif ainsi complétée.